



NANTES, le 21 NOV. 2012

**COPIE POUR
INFORMATION**

Le Président
du Conseil général

Madame Aurélie Filipetti
Ministre de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75 001 PARIS

Objet : langues régionales et réformes des collectivités locales

Madame la Ministre, *Chère Aurélie,*

Vous avez été saisie en octobre 2012 d'une demande de réintégration des programmes en langue bretonne à France 3 Loire-Atlantique par le collectif « Du breton dans ma télé ! »

Je souhaite, par cette présente, confirmer mon soutien à cette démarche. Je souhaite également attirer votre attention sur l'expression de l'élue Léna Louarn, vice-présidente chargée des langues de Bretagne à la Région Bretagne, faite lors des états généraux des collectivités locales organisées par le Sénat.

Il convient en effet de clarifier les responsabilités des collectivités en matière de langues vivantes régionales. Je souscris et relaie sa proposition de reconnaître aux Régions la possibilité de mettre en œuvre des politiques publiques volontaristes en matière de langues.

Pour ma part, je considère que la décentralisation doit permettre une adaptation des décisions nationales aux spécificités locales. Il semblerait naturel d'autoriser les Régions à discuter avec les antennes locales de France 3 à la diffusion de programmes dans les langues qui correspondent aux aspirations de leurs habitants.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette suggestion, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bien amicalement,

Philippe GROSVALET